

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2018**

**Présents** : Christian PAILLOUX, Sylvie BURLOT, Gérard GUITTARD, Maïté BARBECOT, Maria SENECAIRE, Arnaud LAPRA, Patrice LÉBOUCHARD, Odile VELLETT Thierry VALLEIX, Marie-Paule CHAZAL, Arlette GENDRONNEAU, Jacques MANDON, Jean-Luc MIOCHE

**Excusés** : Julien ADAMI (pouvoir Maïté BARBECOT)  
Guy GALLAIS (pouvoir Jean-Luc MIOCHE)

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc MIOCHE

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) DIA
- 2) Approbation CA 2017 Commune et CCAS
- 3) Vote BP 2018 Commune et CCAS
- 4) Point Communauté de Communes
- 5) Travaux gaz rue principale
- 6) Délibération AMP (Amendes de Police)
- 7) Participation location Restau du Cœur Saint-Amant-Tallende
- 8) Buvette Foire du 1<sup>er</sup> Mai
- 9) Demande Epicerie
- 10) Informations diverses

## 1) DIA

Parcelles ZP74 – rue de la Chantelle (Maison BLANDIN)  
Parcelle ZR153 – Place de l'ormeau

Pas de préemption

Propriété HOSMALIN, rue de la Fougère à CHADRAT – Possibilité acquisition par la commune, faire faire une estimation par les domaines.

Maison PATTERSON, Il avait été envisagé de l'acquérir pour réaliser des logements sociaux.  
Le projet est annulé

## Autre sujet à Huis Clos

Mesure disciplinaire pour un agent : 5 jours de mise à pied avec déduction sur salaire étalée sur 2 mois.

## 2) Approbation CA 2017 commune et CCAS

### Vote du compte administratif pour l'exercice 2017

Le compte administratif 2017 est présenté par Marie-Paule CHAZAL : il fait état d'un excédent de fonctionnement de 128 658.02 € et d'un déficit d'investissement de - 61 225.33 €.

Les dépenses réalisées en 2017 sont moindres de 38 000 € par rapport au budget, notamment au niveau des postes suivants:

- L'appel de fonds de la communauté de communes pour l'ADS, prévu à hauteur de 8000 € , n'a pas été fait en 2017 mais seulement en 2018.
- Près de 5000 € sur le poste énergie, près de 4000 € sur le poste entretien réseaux, 2 500 € sur les prestations de service, 3000 € sur l'entretien du matériel roulant.

Les recettes 2017 ont été supérieures à celles prévues au budget (27 000 €) : nous avons voté le budget, avec prudence, avant la connaissance des dotations de l'Etat qui se sont avérées supérieures de +15 000 € aux montants inscrits dans le budget, auxquels s'ajoutent + 4 500 € de contributions directes, + 4 000 € de compensation de l'Etat.

Le résultat de clôture de l'investissement est un déficit de -34 473.33 €, auquel on a rajouté un reste à réaliser de -31 712 € correspondant à la facture non réglée, à la clôture 2017, des travaux du marché à commande, et à des achats de matériel à prévoir en début d'année. Il y a un reste à recevoir de 4 960 € correspondant à la subvention attendue pour l'étude de la chapelle Ste Madeleine. Soit au final un déficit de -61 225.33 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 128 652.02 € :

- Pour 61 225.33 € à la couverture du déficit d'investissement, au compte 1068.
- Pour 67 432.69 € à l'excédent reporté de fonctionnement, inscrit dans le budget de fonctionnement 2018.

Délibération sur l'approbation des comptes 2017 : Adoptée à l'unanimité (le maire ne prenant pas part au vote)

Délibération sur l'affectation du résultat 2017 : Adoptée à l'unanimité

#### Vote du compte Administratif CCAS 2017

Le CCAS fait état d'un excédent de fonctionnement de 1 605.54 €.

Pour rappel le CCAS n'a pas de budget d'investissement.

Le compte administratif du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres du CCAS (Maria SENECTAIRE, Maïté BARBECOT, Odile VELLETT, Arnaud LAPRA)

### **3) Vote BP 2018 Commune et CCAS**

#### Vote du budget primitif commune 2018

Le budget 2018 pour la commune est présenté par Marie-Paule CHAZAL, qui indique que les documents ont été transmis par mail préalablement aux membres du conseil. Elle remercie les membres qui ont participé aux commissions finances ayant permis l'élaboration du budget.

#### **Budget de fonctionnement 2018 :**

Les dépenses, à hauteur de 655 266 €, sont stables par rapport à celles que nous avons prévues au budget 2017 (Charges à caractère général : 129 634 €, charges de personnel 239 645 €, autres charges de gestion courante 250 620 €)

Les recettes prévisionnelles 2018, à hauteur de 736 266 €, soit – 11 000 € par rapport aux recettes réalisées 2017, sont prudentes, vu :

- Que les dotations 2018 de l'Etat ne sont pas connues à la date du conseil.
- Que le conseil n'envisage pas de hausse d'impôts en 2018.
- Que les modalités d'application de la réduction des impôts locaux ne sont pas encore connues à ce jour.

L'excédent de fonctionnement du budget primitif 2018 s'élève à 81 000 €.

#### **Budget d'investissement 2018 :**

Les investissements suivants ont été prévus suite aux échanges dans le cadre des commissions finances qui ont eu lieu pour préparer ce budget.

Les principaux sont rappelés ici :

- Projet de transformateur place du fonds de ville : est inscrit une dépense de 49 000 € (prestation ENEDIS et France Télécom). Il faudra prévoir en 2019 une somme de 20 000 € pour l'éclairage.
- Poste informatique : sont prévus le changement de l'autocom (1 400 €) et le changement des ordinateurs (3 355 €)
- Matériel communal : 10 000 € : épareuse (3 000 €), cabane 0-3 ans (3 000 €) et matériel divers (4 000 €)
- Programme sécurité signalétique : 33 000 € pour les radars, les 20 jardinières et les 30 potelets corten.
- Locaux communaux :
  - o 7 000 € pour l'étude d'aménagement de la salle de réunion extérieure à la mairie et les toilettes (publics et bureaux)
  - o 14 223 € pour l'atelier municipal : crépi du mur, extension toit et récupérateur d'eau de pluie
- Travaux communaux :
  - o Travaux du marché à commande : 30 000 € pour les voiries : Naja, chemin du taut et accotement rue principale à Chadrat.

- Aménagement de la route du Marand : dernière partie de la route à rénover, prévision de 38 764 € de travaux, avec une subvention de 11 629 € (30% du HT)
- Remplacement des arbres de l'école et de la place de l'Ormeau (6 000 €) et de 6 tilleuls place du 8 mai (12 000 €).
- Fontaines de Chadrat : 7 000 € pour commencer le programme, à poursuivre en 2019.
- Un programme de réseau eaux pluviales, de 4 000 €, au cas où...
- Les 2 programmes « accessibilité et sécurisation des bâtiments publics » et « aménagement du bourg », inscrits déjà en 2017, qui n'ont pas encore commencé.

Concernant les emprunts (110 666 €) : est intégré l'emprunt court terme de 60 000 € réalisé pour préfinancer le FCTVA à rembourser sur 2018.

L'emprunt d'équilibre s'élève à 236 124 € : il est élevé, mais ne serait réalisé que si toutes les dépenses étaient faites sur 2018, ce qui ne sera pas le cas.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

#### Vote du budget primitif CCAS 2018

Le budget de fonctionnement 2018 prévoit une subvention de 7 300 € de la commune soit une hausse de +800 €. Elle se justifie par une participation plus importante des habitants au repas des anciens et des demandes de secours déjà formulées.

Le budget 2018 du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres du CCAS.

#### **4) Point communauté de communes**

Le Maire fait un point sur les dernières réunions :

- 1<sup>er</sup> exercice Budgétaire avec un premier avertissement
- Il est prévu 25 agents de plus en 2018
- Mission locale de Cournon

Cette compétence était jusqu'à présent prise en charge par la communauté de communes des Cheires. Elle est rendue aux communes depuis le 01/01/2018, sans information préalable faite aux communes. Pour rappel, la Mission Locale de Cournon a effectué 298 entretiens en 2017 pour 74 jeunes (16-25 ans) de l'ancien territoire des Cheires. La subvention demandée pour 2018 est de 1723,02 €, soit 1,41€/hab.

- Verger Test : Deux nouveaux Testeurs se sont installés.

#### **5) Travaux gaz rue principale**

Il serait souhaitable de profiter des travaux pour élargir les trottoirs.

#### **6) Délibération AMP (Amendes de Police)**

Prise de délibération pour déposer un nouveau dossier amendes de police : adoptée à l'unanimité.

### **7) Participation location Restau du Cœur Saint-Amant-Tallende**

Nathalie GUILLOT nous fait parvenir une demande de prise en charge du loyer du local des restos du Cœur de Saint-Amant-Tallende. Ce local, propriété de l'Ophis, se situe dans les murs de l'ancienne gendarmerie. Le loyer a été renégocié par M. Pigot pour un montant mensuel de 250 €. La participation communale est calculée en fonction de la fréquentation de chaque commune. Pour Saint Saturnin, 11 personnes en 2016 et 18 en 2017 ont été accueillies, ce qui représente 19% et 26% du total des bénéficiaires. La contribution annuelle demandée est basée sur une moyenne des 2 dernières années, soit 665 € (22% du montant global).

### **8) Buvette Foire du 1<sup>er</sup> Mai**

Un accord unanime pour deux buvettes maximum le jour de la foire.  
Les demandes devront être formulées avant le 1<sup>er</sup> avril, et un roulement pourra se faire une année sur l'autre si plusieurs demandes sont reçues. Ces informations seront communiquées aux associations.

### **9) Demande de l'épicerie**

Une demande est faite pour distribuer et stocker à l'extérieur du GAZ (ANTARGAZ).  
Un accord de principe est donné mais il est demandé un complément d'information concernant l'importance du stockage.

### **10) Informations diverses**

Un vif remerciement à l'entreprise SCHMITT pour la mise à disposition de bennes lors du déblaiement d'une maison rue de Rochemanie.

Une pétition a circulé route de Champeix pour vitesse excessive et dangereuse pour les riverains.

Retour sur la réunion publique : Monsieur Le Maire remercie les élus pour leurs implications.

Thierry VALLEIX a le soutien de l'ensemble du conseil municipal dans ses fonctions d'encadrement de l'équipe technique. Il est rappelé que toutes les demandes d'interventions des employés communaux doivent obligatoirement passer par Thierry.

Sylvie BURLOT, nous informe sur une demande pour postuler au label « Cités de Caractère ». Un dossier Région sera constitué au préalable afin d'obtenir, si possible, un dossier pluriannuel « Villages remarquables » permettant une subvention de 50% de travaux de mise en valeur de la commune (300 000 € maximum sur 3 ans).

Odile VELLETT, nous donne les informations concernant les subventions accordées aux associations dont le tableau est disponible en mairie. Le budget prévoit 8 000 € pour les associations dont 7 160 € ont été affectés. Il convient de rajouter la subvention aux Jeunes Sapeurs Pompiers.



*PV Conseil Municipal 10/03/18*

La séance est levée à 12h30.